

Paris, le 8 février 2023

**ASAC BASCO BEARNAIS
2 PLACE ROYALE
64000 PAU**

M. Le Président

OBJET : Coupe de France des Circuits – Pau Arnos

DATES : Les 15 et 16 avril 2023

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, le pré-règlement de l'épreuve citée en objet qui a été enregistrée par notre service en date du :

mercredi 8 février 2023

sous le permis d'organisation FFSA numéro :

107

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur les exemplaires du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir en deux exemplaires dans les délais prévus à l'article IB des prescriptions générales.

Il ne sera valable que sous réserve d'apporter les éventuelles modifications indiquées ci-dessous, à l'exclusion de toute autre. En outre, aucun changement ne peut être apporté à un règlement enregistré par la FFSA hormis dans les cas prévus par le Code Sportif International.

Les règlements publiés sur les sites doivent être ceux qui ont obtenu le permis d'organisation, strictement conformes à celui-ci.

NOTA 1 : La validité de ce permis est strictement subordonnée :

- à l'obtention des autorisations administratives nécessaires auprès des autorités compétentes,
- pour les épreuves qui se déroulent sur des circuits permanents ou non permanents, à la délivrance, pour ces derniers, de la licence de parcours FFSA et de l'homologation préfectorale ou ministérielle en cours de validité (pour les circuits non permanents,

l'autorisation préfectorale vaut homologation du circuit non permanent sur lequel se déroule la manifestation pour la seule durée de celle-ci – article R.331-37 du code du sport),

- à la possession, pour tous les officiels, d'une licence en cours de validité, correspondante à la fonction mentionnée sur le règlement.

NOTA 2 : Ce permis d'organisation vous est délivré dans les conditions prévues à l'article 3 du Code Sportif International, dès lors que votre épreuve répond aux critères prévus au règlement particulier type de la réglementation sportive de la discipline concernée.

Nous vous remettons, ci-joint, les formulaires de rapport de clôture qui devront nous **parvenir au plus tard 15 jours après l'épreuve, dûment remplis et signés** par les officiels concernés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos meilleures salutations.

Agnès DELARUE
Responsable Service Compétition



Copie Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud

[1] Rappels particuliers :

L'organisateur de la manifestation doit veiller à ce que son circuit soit conforme en tout point avec les Règles Techniques et de Sécurité des Circuits Asphalte (disponibles auprès du Pôle Sport de la FFSA et en téléchargement sur le site ffsa.org), et ce pendant toute la durée de son homologation.

L'organisateur technique devra présenter, à l'autorité qui a délivré l'autorisation, le jour de la manifestation une attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées (Article R331-27 du code du Sport).



REGLEMENT PARTICULIER DES CIRCUITS



L'Association Sportive Automobile Club Basco Béarnais
 Nom de l'épreuve : Coupe de France des Circuits
 Circuit : PAU-ARNOS.....
 Date de l'épreuve : **15 et 16 AVRIL 2023**..... nombre de jours : 2 JOURS
 Niveau de l'Épreuve : Régional
 Permis d'organisation Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud n° Délivré le
 Permis d'organisation FFSA n° délivré le



ARTICLE 1P. ORGANISATIONS

1.1P. OFFICIELS

Observateur :

Collège des Commissaires Sportifs :

Président :

Mme VAILLES Marielle licence n°7644 / 1003

Membres :

M HULOT René-Jean licence n°7288 / 1003

M ROUGIER Hugues licence n°13220 / 1003

Secrétaire de l'épreuve :

Mme BATS Kelly Licence n° 252190 / 1003

Directeur ou Coordinateur de l'épreuve :

M CHOLET Philippe licence n°7649 / 1003

Directeurs de Course :

M LUCAS Gilbert licence n°12948 / 1003

M GROLEAU Christian licence n°8049 / 1003

M licence n°

Directeurs de Course Adjoints :

M Perrin Eric licence n°7288 / 1003

M PAINVIN Dominique licence n°8049 / 1003

M LAGIERE Gilles licence n°220199 / 1003

Commissaires Techniques :

M PIALOT Jean-Michel licence n°188744 / 0809

M IMBERT Jean-François licence n°170395 / 0914

M PENILLA Bernard licence n°17999 / 0811

M PEJOUX Michel licence n°173607 / 0417

M TBA licence n°

Commissaire responsable du Parc Fermé :
M BORDENAVE HOUSSAT Bruno..... licence n°35441 / 1003

Médecin Chef :
M GAILLARD PIERRE licence n°

Commissaire délégué à la sécurité :
M DESCLAUX Luc licence n°13302 / 1003

Commissaires Sportifs Chargés des relations avec les concurrents :
M DOYEN Sylvie licence n° 154219 / 1003
M licence n°

Pilotes du / des safety car :
M SOULAS Benoit licence n°18460 / 1003
M DO VALE Jérôme licence n°46401 / 1003

Chronométrage :
Responsable : M LARET Mikaël..... licence n° 125482 / 1003.....

Chargé de Presse :
M TBA.....

Cette liste est obligatoire et non limitative.

Nota : il ne pourra être porté sur le règlement particulier que des noms d'officiels titulaires de leurs licences pour l'année en cours et ayant confirmé par écrit leur participation.

1.2P. HORAIRES (PAR CATEGORIE) EN CONFORMITE AVEC L'ARTICLE 6.1.2. DU REGLEMENT STANDARD

Horaires détaillés en annexe.

Après l'obtention permis d'organiser de la FFSA, aucun changement d'horaires (essais qualificatifs et courses) ne pourra avoir lieu, sans l'accord de la FFSA.

1.3P. VERIFICATIONS (PAR CATEGORIE)

Vérifications administratives et techniques le samedi 16 Avril de à 08H à 12H

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme aux dispositions des articles R331-30 et A331-32 du code du sport.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS (PAR CATEGORIE)

Les engagements seront reçus jusqu'au 14 avril 2023

à l'adresse suivante: **ASAC BASCO BEARNAIS - 2 place ROYALE - 64000 PAU**

Montant des frais de participation : **320€ ou 200€ par Pilote en cas de double monte.**

(Si à la date du 28 MARS, le nombre d'inscriptions dans le groupe est inférieur à 20, l'organisateur se réserve le droit de modifier la composition des groupes admis dans chaque course selon les termes du règlement de la Coupe de France.)

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Le meeting est ouvert aux catégories suivantes :

1. BERLINES (N/FN_A/FA_GT)
2. SPORT PROTOTYPES
3. MONOPLACES
4. TWINGO 1
5. HTCC
6. LEGEND CAR'S CUP

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Publicité obligatoire (par catégorie) : NEANT

Publicité facultative (par catégorie) : NEANT

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Le circuit PAU - ARNOS..... bénéficie d'une licence de parcours valable jusqu'au 12 AVRIL 2025

Il sera obligatoirement parcouru dans le sens (dans le sens inverse) des aiguilles d'une montre.

Longueur du circuit : 3030 M

Pole : à droite départ LANCE / à gauche départ ARRETE

Nombre de voitures admis aux essais :

en course :

BERLINES GT PROTO : 48

Proto< 2L: 39

MONOPLACES: 39

LEGEND CAR &TWIN CUP: 66

BERLINES GT PROTO : 40

Proto< 2L: 32

MONOPLACES: 32

LEGEND CAR &TWIN CUP: 60

Panneau officiel d'affichage : Tour de contrôle

Salle de briefing : Salle d'école de pilotage en bout des stands (en fonction du protocole sanitaire)

Parc fermé : A l'arrière du HALL TECHNIQUE.....

ARTICLE 10P. PRIX

Des coupes et des prix en nature seront offerts aux 3 premiers Pilotes de chaque course.

Ne pourront prétendre aux prix que les Conducteurs présents à la remise des prix qui aura lieu 5' après l'affichage des résultats des courses

ARTICLE 11P. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste 12 POSTES

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité 2 de 9kg poudre & 1 de 6l eaux + additif.

Nombre de commissaires de piste*, lors de chaque manche** 24 MINIMUM

*Le nombre de commissaires de stands n'est pas inclus dans cet effectif.

(**Pour les épreuves d'endurance, mentionner également le nombre prévu pour le meeting.)

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.1 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents : 1

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation oui non ?

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges oui non ?

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique — MEME ORGANISATEUR

- Horaires détaillés de l'épreuve.
- Plan du circuit avec les emplacements des camions, carburant et pneumatiques. — sans objet

Coupe de France des circuits — 15 et 16 AVRIL 2023

SAMEDI 15 avril					
Début	Fin	Durée	Inter	PLATEAU	Session
8:00	8:20	00:20	0:10	Twin'cup	Essais libre
8:30	8:50	00:20	0:10	HTCC	Essais privés
9:00	9:20	00:20	0:10	Groupe A	Essais privés
9:30	9:50	00:20	0:10	Groupe C	Essais privés
10:00	10:20	00:20	0:10	Groupe N+GT	Essais privés
10:30	10:50	00:20	0:10	Monoplace	Essais privés
11:00	11:20	00:20	0:15	Twin'cup sprint long	Essais Qualif
11:35	11:55	00:20	0:15	Legend car	Essais Qualif
12:10	12:30	00:20	1:00	HTCC	Essais Qualif
13:30	14:05	00:35	0:10	Twin'cup	Essais Qualif
14:15	14:35	00:20	0:10	Groupe A	Essais Qualif
14:45	15:08	00:23	0:15	Legend car	Course 1
15:23	15:43	00:20	0:15	Groupe C	Essais Qualif
15:58	16:18	00:20	0:15	Twin'cup	Course 1 — Pilote A
16:33	16:53	00:20	0:15	Groupe N+GT	Essais Qualif
17:08	17:28	00:20	0:15	Monoplace	Essais Qualif
17:43	18:06	00:23	0:15	Legend car	Course 2
18:21	19:09	00:48		Twin'cup Long	Course

DIMANCHE 16 avril					
Début	Fin	Durée	Inter	PLATEAU	Session
8:00	8:28	00:28	0:10	HTCC	Course 1
8:38	9:06	00:28	0:10	Groupe A	Course 1
9:16	9:39	00:23	0:10	Groupe C	Course 1
9:49	10:17	00:28	0:10	Groupe N+GT	Course 1
10:27	10:50	00:23	0:14	Twin'cup	Course 1 — Pilote B
11:04	11:32	00:28	0:15	Monoplace	Course 1
11:47	12:30	00:43	1:00	Legend car	Course
13:30	13:53	00:23	0:19	Twin'cup	Course 2 — Pilote A
14:12	14:40	00:28	0:20	HTCC	Course 2
15:00	15:28	00:28	0:20	Groupe A	Course 2
15:48	16:11	00:23	0:20	Groupe C	Course 2
16:31	16:59	00:28	0:20	Groupe N+GT	Course 2
17:19	17:42	00:23	0:20	Twin'cup	Course 2 — Pilote B
18:02	18:30	00:28		Monoplace	Course 2

Le dispositif complet sera mis en place et opérationnel dès le début des essais privés